de Lannoy, une dame âgée et veuve lui a remis cent dix francs, afin d'en toucher sept cents provenant d'un héritage qui lui était complètement inconnu et qu'elle ne connaîtra jamais.

Un triste personnage. — Un cordonnier habitant un garni de la rue des Fleurs, Louis D..., âgé de 62 ans, a été mis mardi soir en état d'arrestation pour un outrage à la pudeur commis devant deux petits garçons.

Un grave accident évité. — Mercredi à midi, le cheval de M. Dewas-Plamont, boucher, Grand-Place, traversait la boutique pour sortir, quand il s'abattit tout-à-coup.

Grâce au sang froid de M. Dewas, la bête put être relevée, et on la conduisit dehors : quelques personnes se trouvaient dans le magasin, entre autres une dame portant un jeune enfant sur le bras ; de graves accidents auraient donc pu se produire. Ils se sont bornés à un carreau brisé.

La charrette à chiens recommence à fonctionner : depuis trois jours elle n'en a pas ramassé moins de quarante, et la police a dressé une vingtaine de contraventions pour divagations ou défaut de colliers.

Vente publique de laines. — A l'enchère du 18 février, à ordre de M. E. Dèchenaux, il y aura, en plus des quantités énoncées, 75 à 80 balles Buenos-Ayres *saint*, importées par le *Pampa*.

Wattrelos. — *Abandon d'enfant.* — Le 22 janvier dernier, une jeune fille, convenablement mise, passait au hameau du Sapin vert, tenant au bras un enfant paraissant âgé de sept à huit mois. La dame Alexandre Duforeau était à sa porte, la voyageuse s'approcha d'elle et engagea la conversation sur un sujet futile ; ce n'était qu'un prétexte, car bientôt elle lui dit :

« J'ai le cœur gros ; on m'a dit de porter mon petit dans une maison de Mouscron où je suis sûre qu'il sera mal soigné ; cela me fait de la peine. »

La dame Duforeau, émue de compassion, lui répondit que peut-être elle aurait pu s'en charger ; la jeune fille lui dit alors :

« Je vais chercher le berceau du petit, il est dans une maison de Roubaix, je vais vous l'apporter. »

Elle partit, et... ne revint pas.

La femme Duforeau prit patience jusqu'au 8 février. Elle s'en vint alors trouver le commissaire de police de Wattrelos, lui expliquant l'état de gêne dans lequel elle se trouvait : « déjà à la tête d'une famille de six enfants dont deux seulement travaillent et gagnent peu de chose, elle ne pouvait, disait-elle, se charger de l'enfant. Elle avait perdu déjà près d'un mois de travail.

Mais lundi, quand elle revint chez le commissaire, celui-ci ne put lui donner aucun renseignement, et la dame Duforeau dut s'en retourner chez elle.

Les choses ne peuvent cependant pas en rester là : l'hospice ne peut recevoir l'enfant en raison de son jeune âge. Qui s'en chargera ?

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Inflexible* (orge) venant de Dunkerque ; *Saint-Louis* (coton) venant de Dunkerque ; l'*Oseur* (houille) venant de Beuvry ; *Alden* (houille) venant de Beuvry ; *Les Trois Enfants* (sable) venant d'Arques ; *Diadème* (sable) venant d'Oisy le-Verger ; *Jeune-Olivier* (houille) venant de Merchin ; *l'Espérance* (houille) venant de Pont-à-Vendin ; *l'Espoir* (houille) venant de Pornay ; *Ville d'Anvoing* (sable) venant d'Anvers ; *Noel* (houille venant de Pornay.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 25me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Nous apprenons la nomination de M. Vasseur, employé aux archives de Ville, au poste de *bibliothécaire-archiviste* de la ville de Tourcoing.

Fournitures administratives. — Lundi a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication de diverses fournitures à faire au Bureau de Bienfaisance en 1887.

Ont été déclarés adjudicataires :

Pour la viande, M. Delgatte-Lagache, boucher, avec un rabais de 22 0[0 sur l'importance de la fourniture évaluée à 3.200 fr.

Pour les médicaments, portés pour 3,000 francs : MM. Doudt et Cie, droguistes à Lille, moyennant un rabais de 6,75 0[0.

Et pour les vins et liqueurs : MM. J.-B. et Louis Grau, négociants, avec un rabais de 13 0[0 sur l'importance de la fourniture, 600 fr.

Une disparition. — Un jeune garçon de 16 ans, Arthur Hennion, dont les parents habitent rue de Gand, 479, a quitté la maison paternelle le 4 courant et n'a plus paru depuis. Il était vêtu d'un veston en drap et d'un pantalon de velours, coiffé d'une casquette en drap et portait aux pieds des brodequins. Il ne jouit pas de toutes ses facultés

La victime de l'agression nocturne dont nous avons parlé, Charles Becu, tisserand au Pont-de-Neuville, a été assez grièvement blessé, ainsi qu'il résulte de la constatation médicale.

Le malheureux a le pied gauche foulé ; il a des plaies contuses à la tête ; il porte entre les sourcils et au-dessus de l'œil droit des blessures qui semblent provenir de coups de couteau ; il a la figure pleine d'ecchymoses. Il restera, pendant au moins dix jours, incapable de tout travail.

Le pauvre homme a de plus été dévalisé du produit de sa semaine et la famille se trouve plongé dans la plus profonde misère.

On n'a pas encore pu obtenir d'indications précises sur les auteurs de cette lâche et brutale agression ; mais il paraît que Becu aurait bien été victime d'une méprise : il aurait reçu les coups pour un autre, mais ceux qui l'ont ainsi maltraité devraient-ils au moins racheter en partie leur mauvaise action en lui faisant restituer l'argent dérobé.

Mauvais fils. — Alois Barrez, jeune homme de 18 ans, originaire de Saint-Nicolas (Belgique) a étant pris de boisson, roué de coups son propre père. Ce qu'il y a de plus triste encore dans toute cette affaire, c'est que le jeune homme semble avoir agi sur les excitations de sa mère.

Alois Barrez a compliqué sa situation en injuriant les agents de police et en leur opposant une vive résistance. Il a été mis en état d'arrestation.

Deux escroqueries à signaler. — Mardi matin, un individu se présentait, au nom d'une personne bien connue de la ville, chez un marchand de comestibles de la place Thiers, et, après avoir commandé 15 kilog de pommes, emportait trois poulets, afin d'en faire choisir un, disait-il. Quand un peu plus tard le marchand allait porter à l'adresse indiquée les 15 kilos de pommes, il put se convaincre qu'il avait été victime d'un escroc, dont il a donné le signalement à la police.

— Samedi soir un ouvrier ferblantier de Marcq-en-Barœul, D. H..., demandait à loger dans un estaminet de la rue de la Cloche. Il était accompagné d'une jeune fille, A. P., qu'il faisait passer pour sa femme. Le couple logea une nuit, puis disparut en oubliant de solder la note de frais.

LILLE

M. le commandant des sapeurs-pompiers de Lille, M. Labbe, est mort ce matin.

M. le commandant Labbe était malade depuis plusieurs années, mais on ne s'attendait pas à une mort aussi prompte.

La mort de cet homme de bien est une grande perte pour le bataillon.

Les funérailles auront lieu vendredi à dix heures. M. Labbe était rentré au bataillon depuis 32 ans lorsque M. Constant quitta le commandement en 1872, M. Labbe fut nommé à l'unanimité.

Le général Billot. — Par décret présidentiel en date du 15 février, M. le général Billot commandant en chef du 1er corps d'armée, dont le commandement expire au 1er Mars a été maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois ans.

Mariage. — Mardi a été célébré à St-Pierre de Chaillot, le mariage de M. Masquelier, lieutenant au 3e cuirassiers, petit-fils de M. Kolb-Bernard, sénateur avec Mlle Jeanne Darcy, fille de l'ancien préfet de Nice.

Les témoins étaient pour le marié : le général comte de Linage et le colonel Dombrat du 3e cuirassiers ; pour la mariée : MM. Lefebure, ancien député de la Seine et Elie d'Offel.

Le conseil des prud'hommes a élu hier président, M. Edouard Destontaine ; Prud'hommes patron ; vice-président, M. Henri Willay, prud'hommes ouvrier.

Une tentative de suicide. — Mardi soir, à huit heures et demie, un déserteur belge, Joseph Wydemans, âge de 24 ans, se disant employé de commerce, mais n'exerçant aucune profession, a tenté de se suicider dans la chambre qu'il occupe rue Neuve, 30 ; il s'est tiré un coup de revolver au côté droit, la blessure n'est pas mortelle.

Il a été transporté à la maison de santé de l'hôpital Ste-Eugénie. Cette tentative de suicide a été causée par des chagrins intimes.

Les étalons destinés à la monte de 1887. — M. le ministre de l'agriculture autorise une réunion supplémentaire de la commission chargée en exécution de la loi du 14 août 1885, de constater l'état sanitaire des étalons destinés à la monte de 1887.

Cette réunion aura lieu à Lille, sur l'Esplanade, le 21 février courant, à 10 heures 1[2 du matin.

La commission examinera tous les étalons du département qui lui seront présentés.

CONCERTS ET SPECTACLES

Deux Roubaisiennes viennent d'obtenir un très vif succès dans un concert qui a eu lieu à Arquès (P.-de-C.) au bénéfice des pauvres. Voici ce que nous disons dans le *Mémorial artésien* :

« Mlle Philippet a ravi son auditoire en disant les belles et touchantes poésies « La Veillée » de François Coppée, et « l'Aumône » de Victor Hugo. Nous n'avons jamais entendu déclamer des vers plus beaux avec une diction plus pure et plus harmonieuse, avec une intelligence plus parfaite de la pensée de l'auteur et du sentiment poétique. Elle a surtout bien rendu la délicate et touchante situation d'Irène, sa lutte entre son amour, son patriotisme et sa charité ! Avec quelle âme elle a fait appel à la générosité des auditeurs en leur criant avec notre illustre poète national : Donnez ! Donnez !

« Mlle Marguerite Masson a onze ans, mais elle est sûre d'elle-même ; c'est déjà une artiste. Sa romance, *Pinsonnette*, a été très bien dite, et dans le monologue, *les Deux Chats*, qu'elle a débité avec une intonation parfaite, avec des gestes bien compris, elle s'est montrée aussi gracieuse qu'intelligente. »

Grand Théâtre. — *Martyre.* — Nous nous contenterons de donner un aperçu rapide sur ce drame. Une jeune femme se sacrifie volontairement à l'honneur de sa mère. Elle subit la malédiction de son père, l'amiral de la Marche, la répudiation de son mari le comte de Moray, le droit au mépris de sa fille Paulette Moray, la pitié de celle dont elle sauve l'honneur l'amirale de la Marche, le triomphe d'une aventurière, la Gorgone, qui la remplace dans le cœur de son mari, enfin, elle laisse croire qu'elle a trahi ses devoirs pour aimer un paria, Robert Burel, tout cela pour ne pas trahir le secret d'une faute maternelle. Son mari la surprend dans un entretien avec Robert Burel, et plutôt que de lui livrer les lettres qui, en trahissant le secret de la naissance du paria, trahissent aussi la faute commise par Mme de la Marche avant son mariage, elle préfère être, et être crue coupable.

Mme de Moray est la *Martyre* de l'honneur maternel. Cette pièce a été parfaitement interprétée par la troupe de M. Achard. Le succès a été complet ; Mme Pazza, en artiste consommée, après avoir été inférieure à elle-même dans le premier acte qui, d'ailleurs, ne prête guère aux mouvements dramatiques, a subjugué et passionné le public dans les deuxième et troisième où elle a développé toutes les ressources de son beau talent. Mme Becker, Paulette de Moray, est une ingénue charmante.

Elle a très bien rendu les émotions de la jeune pensionnaire, à son retour. Le tableau absent, les initiales changées, la maison transformée, tout cela a donné lieu à des airs d'étonnement d'un naturel parfait. Mme Ricquier et une prude dans le genre Arsinée. Elle tient très bien la place de l'amirale. Quant à la duchesse, Mme Guetty, elle soutient son rôle difficile avec beaucoup de talent.

Que dire de ce désopilant sir Elie Drack ? D'un bout à l'autre de la pièce, n'a-t-il pas, par un simple jeu de physionomie, par un geste, par un mouvement, par une parole, excité une hilarité qui faisait utile contrepoids aux tendances de l'auditoire qui n'était que trop porté à fondre en larmes aux moments pathétiques.

Tous les artistes de cette troupe d'élite ont mérité dans cette soirée attrayante les chaleureux rappels du public roubaisien. MERLIN.

Théâtre de Roubaix. — Nous avons eu, dimanche soir, avant le *Train de Plaisir*, un drame tiré du répertoire d'Alexandre Dumas. Cette pièce est, comme toutes les pièces ou romans du trop célèbre conteur une partie de l'histoire de France falsifiée, dénaturée selon les exigences de l'intrigue. Elle ne repose d'ailleurs que sur une légende, celle qui donne Louis à XIV, pour frère jumeau, certain personnage mystérieux qui, connu sous le nom de l'Homme au Masque de fer, aurait gémi, dans les cachots de la Capitale, de 1698 à 1703.

Comme nous l'avons déjà constaté, le public a applaudi, néanmoins, à diverses reprises. C'est un fait. Pourquoi a-t-il applaudi ? C'est une énigme ; l'allure vieillotte de ce drame fantaisiste et peu empoignant semble ne devoir lui donner droit à aucuns bravos, fussent-ils des moins chaleureux et, d'un autre côté, malgré leur bonne volonté, les artistes sont restés au dessous de leurs rôles.

M. Martin n'a pas eu suffisamment de grandeur et d'orgueil altier sous les traits de Louis XIV, de dignité froide et silencieuse dans le personnage de Marchiali ; M. Henri Couvreur, excellent artiste, mais nullement Frotée, n'a pu rendre exactement la fastueuse élégance du surintendant Fouquet, et, quoique loin encore de la perfection, MM. Deschamps, Germain, Fery, Billot ont été meilleurs. Ils ont rendu d'une façon à peu près bonne les fameux d'Artagnan, Aramis, Athos et Porthos, qui sont quatre et que, pour cette raison, tout le monde appelle les *Trois Mousquetaires*.

Quant aux dames, elles n'ont été ni bonnes ni mauvaises. C'est tout ce que nous en dirons. Nous pourrions faillir, en nous étendant davantage, aux devoirs de la galanterie française. FORTUNIO.

— Le spectacle de lundi a commencé par le *Supplice d'une femme*, d'Emile de Girardin et de Dumas fils. Cette comédie renferme des situations fortes et tout à fait pathétiques ; elle n'a plu pourtant que médiocrement au public du théâtre Deschamps. La faute en est peut-être à M. Germain (Alvarez), à Mme Lauroat (Mathilde) qui ont versé dans le mélodrame et pris un ton trop emphatique pour émouvoir véritablement. Il faut, non dépasser le but, mais l'atteindre.

Beaucoup plus grand que celui de cette pièce a été le succès de la *Fille du Tambour-Major*. Mlle M. Deschamps a joué le rôle de Stella avec toute la mutinerie, l'entrain et la légèreté désirables ; elle a été vivement applaudie, presque à chaque couplet, comme aussi M. Henri Couvreur, au bénéfice de qui était donnée la soirée, et auquel on a offert, au premier acte, deux superbes couronnes. Sauf Mme Maré, dont la voix fausse s'entendait de temps à autre, quant elle paraissait chanter pour le public et non pour elle seule, sauf Mme Maré, disons-nous, les artistes ont tous semblé dignes, non d'indulgence, mais de félicitations.

Il n'y a guère que le pensionnaire à quatre pieds de M. Deschamps qui se soit montré rétif ; dans les coulisses, il ne prétendait point arriver en scène ; sur la scène il ne voulait pas retourner dans les coulisses.

Quant à la mise en scène, elle était assez soignée. Le tableau final surtout où, tandis que les drapeaux français font éclater de tous côtés leurs joyeuses couleurs, les personnages entonnent le *Chant du Départ*, a recueilli les très vifs bravos du parterre. Le parterre était d'ailleurs en train, ce soir-là ; il avait accompagné, en sourdine, et avec un bruit rythmique de pied frappant sur le plancher, les airs les plus entraînants de la partition d'Offenbach. FORTUNIO.

La société chorale *Les Mélomanes Roubaisiens* dirigée par M. J.-B. Lhoest a réuni dimanche soir ses membres honoraires dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Afin d'augmenter l'attraction de cette fête d'intimes, quelques chanteurs et instrumentistes appartenant à différentes sociétés de Roubaix, avaient tenu à y apporter le concours de leur talent.

Deux chœurs exécutés par les *Mélomanes* nous ont prouvé que les interprètes ont su faire leur profit de l'énergique et savante direction de leur chef. Nous avons retrouvé chez ce dernier les excellentes qualités qu'on s'est plu à lui reconnaître, il y a quelques années à l'occasion d'un concours des plus sérieux.

Il serait trop long d'énumérer tous les morceaux portés au programme, qui était excessivement varié ; il ne comptait pas moins de quinze numéros sans compter ceux qu'on a redemandés. Contentons-nous de constater que M. J.-B. Lhoest a prêché d'exemple en chantant avec goût et d'une voix bien timbrée, l'air du *Pardon de Ploermel* et deux duos avec M. Selosse, ténor. A mentionner un joli duo de clarinette par MM. Delbecques et Labitte, sous-chef. MM. F. Buiter, Em. Legrand, A. Béghin et Detemmerman, sont des amateurs sérieux.

Comme le public était venu dans l'intention de se distraire il a été heureux, après plusieurs heures de musique sérieuse, de trouver à rire avec les gaies chansonnettes de M. Roussel, membre de la Société « Les Mélomanes. »

Une très bonne note à Mlle Hermance Labitte, accompagnatrice, à qui M. Leclercq, vice-président a remis un joli bouquet. OCTAVE.

Tribunal Civil de Lille

Audience du 15 février 1887.

Présidence de M. LABBE

Aliénation des parcelles inutiles de la rue de la Gare à Roubaix. — La loi fait une obligation aux propriétaires, riverains des rues, d'acquérir de préférence à tous autres, les parcelles de terrain qui bordent leur héritage, lorsqu'elles leur sont nécessaires pour l'exécution de l'alignement.

C'est le cas dans lequel se trouvent bon nombre de propriétaires roubaisiens dont les propriétés sont séparées de la nouvelle rue de la Gare par des angles et des figures géométriques d'aspect plus ou moins disgracieux, comme on peut s'en convaincre en suivant le parcours qui sépare la Grande Place de la gare.

Les propriétaires que la Ville somme d'acheter les terrains en question sont : MM. Laverchère, Motte-Degand, Leclercq-Lefebvre, Léon Screpel, Joire, Requillart-Parenthou, Gantier-Pennel, Horent-Jonville, Piat-Martin, Carlos Florin, Glorieux, Ryo-Catteau Ch. François, Barbieux, Fauveaux, Delannoy Beuque, Hospices, Bleuez et Hospices, M. Descat et Hospices, Broux-Didry, Banque de Flandre, Bayart frères, Pollet et Hospices, Delannoy-Beuque. Me Pomard est président du jury.

Me Basquin défend les intérêts de la ville de Roubaix ; dès l'ouverture des débats, il établit la valeur des terrains que les propriétaires doivent préempter.

La ville de Roubaix a dépensé 5,000,000 pour l'établissement de la nouvelle rue ; elle a construit une nouvelle gare, une école d'Arts Industriels. Toutes ces dépenses ont pour effet d'augmenter la valeur des terrains qui environnent ces grandes entreprises d'utilité publique.

Cette valeur est d'ailleurs prouvée par le prix auquel a été payé le terrain sur lequel est construit le grand Café. Ces terrains valent 380 fr.

La ville réclame donc 400 fr. par mètre.

Les avocats des propriétaires obligés à la préemption essaient de diminuer le plus possible la valeur des terrains à préempter.

L'un d'eux Me Delmer présente la rue comme un vaste Sahara qui s'appelle rue de la Gare, bien qu'il n'y ait pas encore de gare.

Cette rue a été appelée la rue des longs murs ou d'une façon plus désespérante la rue des derrières.

On se fait illusion sur la prospérité de ces quartiers. Les loyers n'y sont pas chers.

Le jury valeur un terrain de 71 m. 40 à Mme Motte Degand pour 25.000 fr. un terrain de 28 m. 23 à M. Declercq Lefebvre pour 6.500 fr., un terrain de 39 m. 12 à M. Léon Screpel pour 12580 fr.

Le jury rend à M. Laverchère, un mètre 90 de terrain au prix de 294 francs ; à Martin Piat, 8 m. 73 au prix de 4.750 fr. ; à Carlos Florin, 126 m. 24 au prix de 28.740 fr., à M. Glorieux, 46 m. 20 au prix de 9,240 fr. MAITRE CARRE.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 15 février 1887

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE JOURDAIN

Jugements

Affaire C. D... contre G... — Marché de déchets. — Le Tribunal prononce la résiliation du marché au tort de M. G... et condamne celui-ci à payer à M. C. D... une indemnité de 160 fr.

Affaire C... et Cie contre A... fils aîné. — Différend à propos de façons de filature. — Le Tribunal renvoie les parties devant juge pour établir le compte et, statuant sur la demande reconventionnelle de M. A... fils aîné ; il condamne MM. C... et Cie en 500 fr. de dommages-intérêts, pour retard dans la livraison des fils.

Privilège du façonnier. — Droit de rétention

M. D. D.... retordeur, demande son admission au passif privilégié de la faillite Deschamps-Catteau, pour le montant de ses factures de façon, jusqu'à concurrence de la valeur des marchandises dont il était détenteur à la date de la faillite. Il émet en conséquence la prétention d'exercer un droit de rétention pour la façon des matières qu'il a livrées sur les matières non façonnées, restées en sa possession.

Il soutient que, si, en thèse générale, le privilège ne touche que la chose façonnée, il s'agissait, dans l'espèce, de restes de parties qu'il avait commencé à façonner, et c'est sur ces restes qu'il entend appliquer le privilège. Il s'appuie sur la jurisprudence, notamment sur des arrêts de la Cour de Rouen et sur une décision de la Cour de Cassation.

Le syndic repousse la prétention de M. D.-D. D'accord avec son adversaire, en droit, il diffère sur les faits. D'après lui, M. D.-D. avait livré, à la date de la faillite, toutes les marchandises sur lesquelles il lui était dû des façons et il ne lui était rien dû sur les matières restées en sa possession. Il ajoute qu'il appartient à M. D.-D. de justifier que ces marchandises étaient des restes des parties et que d'ailleurs on ne trouve pas dans les marchandises dont il était demeuré détenteur, des qualités similaires à celles précédemment façonnées.

— Le tribunal met la cause en délibéré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 15 février 1887.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans plusieurs journaux que j'ai donné ma démission d'adjudant du corps des Sapeurs-Pompiers.

Je tiens essentiellement à ce que mes concitoyens connaissent l'exacte vérité. Je n'ai nullement donné ma démission, j'ai été tout simplement informé par le capitaine Lansiaux, que, par décision du conseil d'administration du corps, j'étais révoqué de mes fonctions.

Je désire donc que le public roubaisien sache bien que c'est une révocation dont j'ai été frappé et que je me tiens-à la disposition du conseil d'administration et du conseil de discipline du corps.

J'attends l'exposé de leurs griefs pour y répondre et provoquer à mon tour un conseil d'enquête.

Recevez, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes salutations empressés.

SENNEVILLE, adjudant.

NORD

Nominations de juges de paix. — Le mouvement de juges de paix suivant a été signé au conseil des ministres :

M. Bonnière, juge de paix à Desvres, est nommé juge de paix du canton ouest du Quesnoy, il est remplacé à Desvres par M. Landry, juge de paix d'Auxi-le-Château ; M. Lebeau, licencié en droit, ancien notaire, est nommé juge de paix à Auxi-le-Château.

Fourmies. — La Société industrielle de la région de Fourmies a invité M. Lefèvre-Pontalis à venir lui rendre compte de tous les projets intéressant les questions ouvrières qui sont soumises à la commission parlementaire dont il fait partie.

M. Lefèvre-Pontalis est venu vendredi dernier donner aux membres de la société industrielle toutes les explications qu'elle pouvait désirer et a recueilli leurs observations en continuant ainsi le travail d'enquête qu'il s'est bien méritoirement imposé.

Cysoing — *Accident* — *Un homme broyé sous un train.* — Un affreux accident s'est produit mardi à midi au passage du train 1874 en gare de Cysoing.

Le nommé Caby, âgé de 28 ans, marchand forain à Orchies, étant en retard pour prendre le train, traversa la gare rapidement malgré l'opposition qui lui fut faite et se précipita pour monter dans un wagon alors que le train était en marche.

Un contrôleur voulut l'en empêcher et dans la précipitation, ils tombèrent tous deux, mais Caby fit la chûte si malheureusement qu'il passa sous les roues de la voiture et fut affreusement broyé.

Un grave accident à Wahagnies. — Un épouvantable accident est arrivé dans cette commune, avant-hier, vers 6 h. du soir. La femme Lemaire, âgée de 30 ans, voulant activer son foyer, eut la fatale idée d'y verser du pétrole. Les flammes refoulées, sortirent par le trou du cendrier et mirent le feu aux jupons de la malheureuse, puis au rideau d'un lit où reposait un jeune enfant.

Aux cris poussés par la femme Lemaire, des voisins accoururent et trouvèrent la pauvre femme entourée de flammes. Ils s'efforcèrent de les éteindre. Ils y parvinrent non sans se faire de graves brûlures aux mains.

Quant à la malheureuse femme, elle avait été si horriblement brûlée, qu'elle a succombé hier matin.

Son petit enfant, âgé de 4 ans, a reçu aussi de très graves brûlures sur toutes les parties du corps et on craint pour ses jours.

Accident de chemin de fer à Nieppe. — Hier, vers cinq heures et demie du soir, le domestique de M. Pollet, marchand de paille à Nieppe, revenait de la gare de Steenwerck, où il avait déchargé de la marchandise. Il conduisait un chariot attelé de trois chevaux à la manière allemande.

La barrière du passage à niveau du chemin de fer était grande ouverte. Le domestique, n'apercevant pas le train express, qui arrivait à toute vitesse, engagea son attelage sur la voie. Mais, au même instant, le train, passant avec une rapidité vertigineuse, tempona le cheval de tête, qui eut les reins broyés.

Par bonheur, le domestique était juché sur le dernier cheval et fut quitte pour la peur. Le second cheval ne fut pas non plus atteint. Quant au premier, il n'a pas été tué sur le coup, mais n'a pas tardé à mourir.

Templeuve. — Un maître peintre de Templeuve, François Fontaine, a été trouvé entièrement carbonisé dans sa maison. Lundi, vers six heures du matin, la maison de Fontaine était tout à coup complètement envahie par les flammes et aucun secours ne pouvait arrêter le feu. Des hommes courageux y pénétraient au milieu des flammes et trouvaient Fontaine étendu sur le plancher. Ils le transportèrent dans le cabaret voisin : mais ce n'était plus qu'un cadavre horriblement couvert de brûlures.

Fontaine avait 60 ans ; il était célibataire et s'adonnait à la boisson.

On suppose qu'une chandelle restée allumée pendant qu'il dormait aura mis le feu aux vêtements du malheureux, qui n'avait pas conscience des faits.

Un accident à Steene. — Un horrible accident s'est produit à Steene, dans l'établissement de M. Dantu, distillateur. Le sieur Marquis, tonnelier, en s'approchant trop près d'un engrenage, a été saisi par les dents du terrible engin, et a été en partie broyé !

Lors qu'on parvint à arrêter la machine, le malheureux ouvrier avait l'abdomen ouvert et les entrailles étaient mises à nu. La mort avait été instantanée.

BELGIQUE

Le Sénat a discuté, mardi, le budget de la justice.

M. Lammens, sénateur de Courtrai, a signalé certains obstacles que la loi actuelle oppose à tort aux mariages, obstacles qui, dans les classes pauvres, ne servent qu'à prolonger les unions illégitimes.

A l'occasion de l'établissement d'une cure succursale à Mont-à-Leux, il a montré que seule la religion est en mesure de combattre efficacement les mauvaises passions et les doctrines antisociales.

Le discours que l'honorable M. Lammens a prononcé sur cette matière a produit une profonde impression et a été fort applaudi sur les bancs de la droite.

Bruxelles. — Le *Peuple* annonce que le conseil général du parti ouvrier s'est prononcé dimanche contre la grève générale des houilleurs.

Ce journal publiera prochainement le manifeste.

Grève au borinage. — Mons, 15 février. — Une grève vient d'éclater aux charbonnages de l'Agrappe et Grisœil, et de Crachet-Picquery à Frameries. 800 à 900 ouvriers dits « seloneurs » refusent de travailler ; ils réclament une augmentation salariale et l'assistance d'un gamin pour leur venir en aide dans le travail des tailles.

Les charbonnages ne paraissent pas disposés à satisfaire à la demande des grévistes.

Quoi qu'il en soit, on ne pense pas que cette grève sera de longue durée, les ouvriers borains sont trop malheureux actuellement pour pouvoir supporter un long chômage.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 février.* — Rosalie Penoy, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 4. — Alfred Lang, rue Saint-Jean, 25. — Alphonse Devachter, chemin des Couteaux, maisons Lestienne, 8. — Cesarine Vermelen, Place Chapital, 16. — Camille Vanroosebeke, Hôtel-Dieu. — Jeanne Loridan, Hôtel-Dieu. — Hélène Vanlaer, Hôtel-Dieu. — Henri Frabet, rue Beaurepaire, maison Foulon. — Albert Lootens, rue de Naples, 40. — Emile Lefebvre, rue de Roubaix, 3. — *Du 15.* — Jules Deneef, rue du Tilleul, cour Gamas, 8. — Blanche Derbaudringhien, rue Turgot, cité Saint-Joseph, 29. — Désire Parsin, rue de l'Alma, 62. — Marie Batsle, rue du Tilleul, cour Roussel, 3. — Marie Decottignies, rue du Grand-Chemin, 129. — Gabrielle Poulier, rue du Pile, 236. — Pierre Lemay, rue des Champs 35. Victor Lauseuns, rue de la Lys, 26. — Maurice Degouy, Grande-Rue, 11. — Marie Pureur, Grande-Rue, 164. — Henri Depoortere, rue de Maulait, maisons Lernould. — *Mariage du 14 février.* — Louis Delattre, tisserand, 29 ans, rue de Tourcoing, 83, et Florine Farvacque, fileuse, 24 rue Soult, 66. — *Du 15.* — Cicdomir Barenne, 30 ans, débitant de tabacs, rue Watt, 74, et Marie Verplanck, 27 ans, sans profession, rue Newcomen, 6. — *Déclarations de décès du 14 février.* — François Inghels, 55 ans, journalier, rue Saint-Laurent, cité Saint-François, 6. — Louis Facon, 44 ans, marchand boulanger, rue de Lannoy, 26. — Adelaïde Mercier, 58 ans, ménagère, rue de la Tuilerie, impasse Nabuchodonosor. — Alfred Saverys, 6 mois, rue de Béthune, 27. — Julienne Loxemand, 2 ans 6 mois, rue de Valenciennes, maisons Fremaux, 35. — Léon Sandevoir, 18 ans 8 mois, sans profession, rue des Sept-Ponts, 64. — Delphin Deireux, 55 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Auguste Deleclusse, 44 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Georges Preclein, 10 ans 4 mois, rue de Flandre, 74. — Clovis Demonne, 5 mois 23 jours, rue des Parvenus, 31. — *Du 15.* Gerouis, présenté sans vie, rue de Lille, 227. — Marie Moreaux, 69 ans 6 mois, rue des Chasseurs, 4, maisons Collier. — Gabrielle Berry, 10 jours, rue Sainte-Elisabeth. — Degrand, présenté sans vie, rue Beaurewaert, cour Desprez, 11. — Leonie Clayes, 21 jours, rue des Anges. — Eupheonie Pesquerceau, 53 ans 10 mois, rue Galvani, 10 — Jules Crabe, 1 an 5 mois, rue de Copenhague. — Beunebel, 1 an 4 mois, rue Bernard, cour Duquesnoy, 14. — Philomène Dumalin, 2 mois, rue Labruyère, 73. — Beels, présenté sans vie, rue Rossini, 15.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 février.* — Emile Cornaert, rue des Phalempins. — Henri Cossement, rue du Jambon. — Henri Carron, rue de Wattrelos. — Louis Leclercq, à la Marliere. — Florimond Lalieu, rue Delhaye. — *Déclarations de décès du 14 février.* — Juliette Dejobry, 71 ans 7 mois, propriétaire, Grande-Place. — Eugenie Ghio, 84 ans 2 mois, sans profession, Hôpital-Civil.

HEM. — *Déclarations de naissances du 6au au 13 février.* — Marie Joos, rue Poivree. — Victorine Deweerhameau du Trie. — Louis Defrenne, hameau du Petit-Lannoy. — Florentine Nys, hameau des Trois-Baudets. — *Publications de mariages.* — François Defrenne, cabaretier à Velaines, Belgique, et Appoline Meplon, sans profession à Hem. — Louis Duflermont, cultivateur, à Hem, et Marie Dhelfin, cultivatrice à Ascq. — Louis Nys, journalier à Hem, et Marie Leclercq, journalière à Hem. — Henri Marechal, journalier à Hem, et Marie Debouverie, journalière à Hem.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FACON-DE-LESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Victor FACON décédé à Roubaix, le 14 février 1887, à l'âge de 44 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 17 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 264.

Les amis et connaissances de la famille GILMANPUTHOIT qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria-Joseph DUTHOIT, décédée à Roubaix, le 15 février 1887, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 17 février, à 4 heures 3[4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pascal.

Les amis et connaissances de la famille VANHERWEGHE-CRABBE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis VANHERWEGHE, décédé à Roubaix, le 16 février 1887, à l'âge de 47 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer ce présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures 1[2, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures 1[2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 64.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 17 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie GAUFET, épouse de M. Henri CARPENTIER, décédée subitement à Roubaix, le 16 janvier 1887, dans sa 59e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obits seront célébrés pour le repos de l'âme de Dame Apolline-Sophie-Marie DUHAMEL, épouse de M. Leon CATEAUX, décédée à Roubaix, le 8 février 1887, à l'âge de 25 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, en l'église Saint-Martin, le jeudi 17 février, à 7 heures 1[2, obit de la Confrérie des Trepassés ; jeudi, 17, à 8 heures, obit de la Confrérie du Saint-Sacrement ; vendredi 18, à 8 heures, obit de la Confrérie du Saint-Rosaire ; samedi 19, à 7 h. 1[2, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur ; samedi 19, à 8 heures, obit de la Confrérie de la Sainte-Trinité. — En l'Eglise Saint-Sépulcre, le vendredi 25 février, à 8 heures, obit de la Confrérie de Notre-Dame du Perpétuel Secours ; samedi 26, à 8 heures, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 17 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mon